

Réunion de conseil municipal du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Madame LEGRAND Véronique, Maire Adjoint.

Étaient présents : Mme LEGRAND- Mme MARSAULT – MM. HAIRAUT - DIEHL– Mmes POUVREAU – DA SILVA - CHEDOZEAU– MM. ARNAULT – SICAULT – PUAUD –PARADOT - BEAU – Mme JOUBERT

Représenté : M. M.BÉGUIER par Mme LEGRAND - Mme KOLBACH par M.PARADOT - Mme GROSDENIER par Mme POUVREAU – M.RENGEARD par M.PUAUD.

Absents : Mme COUTURIER- M.DUFOUR.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA

Date de convocation : 30/11/2017

Date d'affichage de la convocation : 01/12/2017

Le compte rendu du 19 octobre 2017 est adopté par 15 voix et 1 voix contre.

Mme CHEDOZEAU n'est pas d'accord avec la délibération relative à la motion concernant le projet de privatisation de l'EHPAD de Couhé par la communauté de Communes du Civraisien en Poitou. A son sens le vote retranscrit dans le compte-rendu ne correspond pas au vote de la réunion car Mme CHEDOZEAU n'a pas dit qu'elle envisageait qu'un seul scénario, à savoir le maintien dans le service public.

Mme POUVREAU émet des réserves sur le compte-rendu notamment sur la délibération relative à la motion concernant le projet de privatisation de l'EHPAD de Couhé par la communauté de communes du Civraisien en Poitou car le compte-rendu ne reflète pas l'intégralité des débats.

N°2017.12.07/01

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a adopté, en sa séance du 3 octobre 2017, un projet de modification de ses statuts modifiant ses compétences.

Les conseils municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Madame LEGRAND donne lecture du projet de modification des statuts approuvés par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes du Civraisien en Poitou conformément au projet annexé à la présente délibération
- De Solliciter l'arrêté de Monsieur Le Préfet autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou tels que définis

Fixation des tarifs des différents services à compter du 1er janvier 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs des différents services à compter du 1^{er} janvier 2018 :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018
<u>Columbarium</u>				
1 case 15 ans	484€	494€	496€	501€
1 case 30 ans	773€	789€	793€	801€
Sépulture individuelle 15 ans	505€	516€	518€	523€
Sépulture individuelle 30 ans	855€	873€	877€	886€
Dispersion cendre au jardin du souvenir	68€	70€	71€	72€
<u>Concessions</u>				
30 ans	24€	25€	26€	27€
50 ans	34€	35€	36€	37€
Perpétuelles (ancien cimetière)	107€	110€	111€	112€
<u>Camion de livraison</u>	85€	87€	88€	89€

Salle des fêtes				
<u>Particulier de la commune</u>				
Bal et/ou repas	216€	221€	222€	224€
Vin d'honneur	68€	70€	71€	72€
Congrès ou AG	165€	169€	170€	172€
Autres	68€	70€	71€	72€
<u>Particulier hors commune</u>				
Bal et/ou repas	443€	451€	453€	458€
Vin d'honneur	139€	142€	143€	145€
Congrès ou AG	340€	347€	349€	353€
Autres	139€	142€	143€	145€
Caution Clés salle des Fêtes	500€	500€	500€	500€

N°2017.12.07/03

Avenant à la convention Mécénat avec Sorégies

Le Conseil Municipal par délibération n°2016.11.17/09 du 17 novembre 2016 a autorisé le Maire à signer une convention de Mécénat avec Sorégies pour la pose et dépose des décorations lumineuses de Noël .

L'avenant porte sur le renouvellement de cette convention pour 2017 pour un montant de 1 728,82€ H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le Maire à signer cette convention.

Monsieur BEAU sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Subvention Le Messenger

Subvention 2016 : 400€

Demande 2017 : 400€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 400€ à l'association Le Messenger au titre de l'année 2017.

N°2017.12.07/04

Subvention pour le Collège André Brouillet pour le projet « Moi, je(u) et les autres : une autre façon de se percevoir »

Les porteurs du projet sont intervenus en réunion de conseil municipal du 19 octobre 2017 pour présenter le projet.

Le plan de financement fait apparaître une subvention de la commune et de la communauté de communes de 2 166€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 1 083€ au Collège André Brouillet pour le projet « Moi, je(u) et les autres : une autre façon de se percevoir ». Le dossier pourra être étudié à nouveau en conseil municipal en fonction de la décision de la communauté de communes du Civraisien en Poitou.

N°2017.12.07/05

Convention de mise à disposition du personnel entre le SIVOS Bonnet Lafond et la Commune de Couhé

Le SIVOS met à la disposition de la commune :

- **Un agent** à raison de 314h/an pour exercer les missions d'assistant de prévention et participer à la politique d'animation de la commune
- **Un agent** à raison de 25h/an pour organiser les vins d'honneur

La Commune met à disposition du SIVOS :

- **un agent** à raison de 70h/an pour établir et suivre le budget
- **un agent** à raison de 201h/an pour assurer la comptabilité, paie et la gestion des ressources humaines

Ponctuellement, des agents du service technique pourront intervenir pour apporter une aide au personnel du SIVOS à la demande du SIVOS.

La collectivité d'accueil versera à la collectivité d'origine une participation financière correspondant aux salaires augmentés des charges patronales du personnel mis à disposition et du personnel des services techniques intervenant ponctuellement.

Cette participation sera calculée en fonction des heures effectivement réalisées par le personnel mis à disposition et sera versée trimestriellement.

La présente convention prendra effet à compter du **1er janvier 2018 pour une période de 3 ans** dont le terme est fixé au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention, à l'unanimité :

- accepte la convention
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir

N°2017.12.07/06

Avance sur la contribution 2018 du SIVOS Bonnet-Lafond

Madame LEGRAND explique que le SIVOS Bonnet-Lafond sollicite les communes membres pour verser en début d'année 2018 une avance sur la contribution qu'elles doivent au SIVOS dans l'attente que le budget 2018 de ce dernier soit voté. Cette avance représente 1/3 de la participation versée en 2017 soit 46 843,42€.

Le Conseil Municipal accepte de verser une avance pour l'année 2018 de 46 843,42€ au SIVOS Bonnet Lafond.

N°2017.12.07/07

Facturation à la commune de la chaufferie bois de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et refacturation au SIVOS Bonnet Lafond de la partie relative aux écoles

Il est rappelé que l'espace média, les écoles maternelles et primaires Jacques Lafond sont desservies par la chaufferie bois de la communauté de communes et qu'à ce titre cette dernière émet des factures comprenant des termes R1 et R2 :

R1 (énergie calorifique) : terme variable proportionnel à la consommation d'énergie de l'abonné et représentatif de l'énergie primaire consommée par l'utilisateur

R2 (abonnement) : réparti entre les abonnés selon la puissance souscrite ou l'unité de répartition forfaitaire comprenant :

1. Coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie (r21)
2. Le coût des prestations de conduite, d'entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires et le montant des redevances, taxes et frais divers (R22)
3. Le coût du renouvellement des installations (r23)
4. Les charges financières liées au financement des ouvrages (aides déduites)

Les puissances souscrites des abonnés sont pondérées en fonction de leur profil de consommation. Ainsi sont distingués les établissements scolaires (abaissement de température pendant les périodes et les plages d'inactivité) ainsi que ceux bénéficiant ou pas de la production Eau Chaude Sanitaire.

La facturation à la commune est trimestrielle mais en fin de période annuelle de fonctionnement du 1^{er} octobre N-14 au 30 septembre N, il est procédé à une actualisation du coût des R1 et R2 selon les relevés d'index réels et dépenses payées.

Du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, la valeur R1 en ce qui concerne les bâtiments communaux est répartie comme il suit sur la base d'un coût unitaire de 42,79€ H.T le MWh PCI consommé :

Etablissement	Energie calorifique consommation en MWh PCI	R1 variables combustibles H.T	R1 TTC
Salle des fêtes	87	3 723 €	3 927.77 €
Raoul Bonnet	113	4 835 €	5 100.92 €
Jacques Lafond	225	9 628 €	10 157.54 €
Total commune de Couhé	425 MWh	18 186€	19 186.23 €

Pour la valeur R2 («équivalence de 51,38€ H.T du Mw produit) :

Etablissement	Puissance en kw souscrite corrigée selon URF	Valeur R2 H.T	Valeur R2 TTC
Salle des fêtes	108	6 026 €	6 357.43 €
Raoul Bonnet	68	3 794 €	4 002.67 €
Jacques Lafond	96	5 357 €	5 651.64 €
Total commune de Couhé	272 kW	15 177 €	16 011.74 €

La grille de tarification pour la commune de Couhé est donc la suivante pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 :

Etablissement	R1 TTC	Valeur R2 TTC	Total TTC	Rappel facturation total 2016
Salle des fêtes	3 927.77 €	6 357.43 €	10 285,20€	12 657,22€
Raoul Bonnet	5 100.92 €	4 002.67 €	9 103,59€	10 336,69€
Jacques Lafond	10 157.54 €	5 651.64 €	15 809,18€	12 574,62€
Total commune de Couhé	19 186.23 €	16 011,74€	35 197,97€	35 568,53€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette facturation et autorise le Maire à émettre les mandats correspondants.

- Refacturation au SIVOS Bonnet Lafond de la chaufferie bois

Il est rappelé que le conseil municipal par délibération n°2014.11.13/03 du 13/11/2014 a décidé la répartition du R2 comme il suit :

- **SIVOS** : Coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie (r21) + Le coût des prestations de conduite, d'entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires et le montant des redevances, taxes et frais divers (R2)
Cela représente 40% du R2
- **Commune** : Le coût du renouvellement des installations (r23) + Les charges financières liées au financement des ouvrages (aides déduites)
Cela représente 60% du R2

Ecole primaire

L'école comprend :

- Un bâtiment réhabilité d'une superficie de 728m² affecté entièrement à l'école
- Un bâtiment non réhabilité d'une superficie de 633 m² dont certaines pièces sont affectées aux associations – Superficie occupée par l'école : 231m²

➤ R1

La facture totale pour les 2 bâtiments soit 1 361m² s'élève à 10 157,54€.

Le SIVOS occupant 959m² des 2 bâtiments la consommation est de 7 157,30€.

A la charge de la commune : 3 000,24€

➤ R2

La facturation totale du R2 est de 5 651,64€

Commune (60%) : 3 390,98€

SIVOS (40%) : 2 260,66€

La facture pour l'école primaire est répartie comme il suit :

- SIVOS : 9 417,96€

- Commune : 6 391,22€

Pour rappel, la part du SIVOS en 2016 était de SIVOS de 7 269,23€ et la part commune de 5 305,39€

Ecole maternelle

La superficie totale de l'école maternelle est de 598m². 96 m² ont été utilisés par la commune pour la cantine scolaire de octobre à décembre 2016. Les compétences péri scolaires ayant été transférées au SIVOS au 01 janvier 2017, le SIVOS prend donc toute la superficie de l'école maternelle à sa charge à compter du 1^{er} janvier 2017.

➤ R1

La facture totale pour les 598 m² est de 5 100,92€. La part représentant la cantine est de 818,88€. La période de chauffe ayant commencé en octobre 2016 et s'étant achevée en mai 2017, la commune prend en charge les 3/8 de la part cantine.

Part cantine en totalité : 818,88€

Part cantine commune : 307,08€

Part cantine SIVOS : 511,80€ + part SIVOS pour le scolaire : 4 282,04€

Elle est répartie comme il suit :

- SIVOS : 4 793,84€

- Commune : 307,08€ pour 96m² sur 3 mois

➤ R2

La facturation totale du R2 est de 4 002,67€

Commune (60%) : 2 401,60€

SIVOS (40%) : 1 601,07€

Total commune : 2 708,68€

Total SIVOS : 6 394,91€

Pour rappel la part du SIVOS en 2016 était de 7 051,30€ et la part commune de 3 285,39€.

Il est proposé de facturer au SIVOS Bonnet Lafond d'octobre 2016 à septembre 2017 :

	<i>R1 TTC</i>	<i>R2 TTC</i>	<i>Total TTC</i>
<i>Ecole primaire</i>	7 157,30€	2 260,66€	9 417,96€
<i>Ecole maternelle</i>	4 793,84€	1 601,07€	6 394,91€
<i>Total</i>	11 951,14€	3 861,73€	15 812,87€

**Les superficies sont issues d'un document établi par les domaines*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe la facturation au SIVOS Bonnet-Lafond de la production de chaleur des écoles maternelle et primaire comme il a été proposé

- Mandate le Maire pour établir le titre de recette correspondant

2017.12.07/08

Participation à la destruction de nids de frelons asiatiques

Vu la délibération du conseil municipal n°2016.05.12/10 du 12 mai 2016 décidant de verser 45€ aux administrés de Couhé qui feraient appel à la FDGDON 86 pour procéder à la destruction d'un nid de frelon asiatique sur leur propriété de Couhé,

- 1) 1 demande a été déposée avec une copie de la facture :
 - M. et Mme DEMELLIER Michel pour leur propriété sise 2, Rue Maury 86700 COUHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser 45€ à Mr et Mme DEMELLIER.

- 2) 1 demande a été déposée par Mme BARRIER Geneviève . La FDGDON n'a pas pu intervenir en raison de la hauteur du nid de frelons et a orienté l'intéressée sur SOS Frelon. Montant de l'intervention 115,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que la FDGDON a été sollicitée et n'a pas pu intervenir en raison de la hauteur du nid, décide de verser la somme de 45€ à Mme BARRIER.

2017.12.07/09

Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, vote la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

6611 + 1 180

022 - 1 180

2017.12.07/10

Restauration tableau sainte Radegonde situé dans l'église de Couhé

Monsieur DIEHL a été contacté par une cellule de Science Po Poitiers elle-même chargée par l'Ecole du Louvre à l'origine du projet afin de procéder à la restauration du tableau Sainte Radegonde situé dans l'église de Couhé. Ce tableau (4mx3m) inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 05.05.2004 a été retenu par un jury parmi plusieurs dizaines d'autres œuvres. Au final, après restauration, il entrera dans la galerie du plus grand musée de France pour la sauvegarde de l'Art Français.

La restauration se fera sur place probablement au cours du deuxième semestre 2018.

Monsieur PARADOT précise que le financement peut passer par le mécénat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe quant à la restauration de ce tableau. Le dossier sera revu en réunion de conseil municipal lorsque les conditions de financement seront connues.

Questions diverses

- 2017.12.07/11 Repas des aînés

Il est proposé de faire payer lors de leur inscription la somme de 15€ par chèque les conjoints qui n'auraient pas atteints l'âge de 75 ans dans l'année et qui souhaiteraient participer au repas. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- Décisions

Décisions prises en vertu de la délibération du 10 avril 2014 donnant délégation au Maire en ce qui concerne la passation des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable et dont le montant est inférieur à 25 000€ H.T

- N°37 /2017 du 16/10/2017 de confier à l'entreprise DESCHAMPS de Couhé des travaux de couverture du bâtiment sis 29, Avenue de la Gare pour 4 510,30€ H.T soit 5 412,36€ TTC.
- N°38/2017 du 16/10/2017 de confier à l'entreprise DESCHAMPS de Couhé des travaux d'isolation du plafond sous le porche de la Mairie pour 2 402,91€ H.T soit 2 883,49€ TTC
- N°39/2017 du 16/10/2017 de confier à Signalisation 86 de Poitiers (86) la pose de nez de marche en résine granulats sur les marches jouxtant les Halles dans le cadre des travaux d'accessibilité pour 1 629,99€ H.T soit 1 955,99€ TTC.
- N°40/2017 du 16/10/2017 de confier à Signalisation 86 la fourniture et la pose de bornes dans la Grand'Rue et Place du Marché dans le cadre des travaux d'accessibilité pour 20 440,35€ H.T soit 24 528,42€ TTC.
- N°41/2017 du 16/10/2017 de signer avec Odyssee Informatique de Malemort dur Corrèze (19) un contrat d'abonnement au logiciel état civil Littera pour une durée de 3 ans pour 315,48€ H.T soit 378,58€ TTC
- N°42/2017 du 16/10/2017 de confier à Agenda 86 les constats amiante, des risques d'exposition au plomb et état parasitaire avant travaux dans le cadre des travaux de restructuration de l'école primaire Jacques Lafond pour 4 975,00€ H.T soit 5 970,00€ TTC.
- N°43/2017 du 17/10/2017 de confier à l'entreprise BELLIN de Lusignan (Vienne) des travaux de voirie pour 21 119,40€ H.T soit 25 343,28€ TTC.
- N°44/2017 du 27/11/2017 d'acquérir auprès de Rondino de Chauvigny (86) un parcours sportif pour 6 580,18€ H.T soit 7 872,22€ TTC et d'en confier la pose à l'entreprise Sarl 2M Locations Services de Saint Pierre d'Exideuil (86) pour 4 642,50€ H.T soit 5 571,00€ TTC.
- N°45/2017 du 27/11/2017 de modifier l'article 1 de la décision n° 40/2017 comme il suit : de confier la fourniture et la pose dans la Grand'Rue et Place du Marché de bornes pour 20 980,75€ H.T soit 25 176,90€ TTC
- N°46/2017 du 27/11/2017 d'acquérir auprès de Cosoluce de Pau (64) 1 logiciel pour la gestion des cimetières pour 690€ H.T soit 828€ TTC avec un abonnement annuel de 263,55€ H.T soit 316,26€ TTC

Questions des conseillers

Mme CHEDOZEAU : Où est positionné le défibrillateur ?

Mme LEGRAND : Il doit être mis sous le porche. Des formations du public sont envisagées.

Mme CHEDOZEAU : Où est posée la borne relais pour récupérer les vêtements

R : Il est positionné à côté des mares.

M.BEAU : Est-ce que la réfection de la route de chez Géron est prévue ? – proposition à brux

R : M.HAIRAULT a demandé un devis.

La route de la déchetterie est également endommagée.

M.PUAUD : 13 cabinets d'architecte ont répondu à la consultation. L'analyse est en cours.

M.ARNAULT : Le district va verser la subvention de 5 500€ . Le sol des vestiaires le plus ancien est endommagé. Un devis a été demandé.

Il y a eu du vandalisme au niveau des détecteurs algéco. Les panneaux vont être posés sur le parking – Des devis vont être demandés pour destruction et dalle béton pour reconstruction.

Mme POUVREAU : Nombreux véhicules ne s'arrêtent pas au stop de l'Avenue de la Gare (carrefour avec la Rue de la Vallée) . Des enfants prennent la Rue du Porteau Rouge en sens interdit.

R : On va demander à l'AVSP de faire de la prévention. Et voir si les gendarmes peuvent se positionner au carrefour de l'Avenue de la Gare et de la Rue de la Vallée un matin vers 8h30.

- Un chalet en bois a été positionné à côté des Halles. Une enveloppe budgétaire a été attribuée pour faire une scène de Noël . Le centre de loisirs a fabriqué un sapin et 2 têtes de père Noël. L'année prochaine l' EHPAD et les enfants de la garderie fabriqueront des décorations. Un traîneau en bois sera fabriqué l'année prochaine.

M.HAIRAULT : Des carottages vont être réalisés dans le cadre des travaux de la déviation poids lourds

Mme MARSAULT : Le parcours sportif va être installé en janvier.

Vendredi 5 janvier : Vœux du Maire

Samedi 13 janvier : repas des aînés